



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haut-Rhin

Commune : Colmar

Autres communes :

R500

Appellation : Cité judiciaire

Monument(s)

Appellation : Cité judiciaire

Protection : protection mixte

Arrêté : inscription le 22/07/2024

Étendue de la protection : Inscription en totalité de: - l'ancien palais du Conseil souverain d'Alsace, englobant l'ancien Wagkeller et l'ancienne sacristie de l'église des Augustins ; - l'ancien couvent des Augustins, devenu maison d'arrêt, avec ses souterrains et ses extensions ultérieures (aile du quartier des femmes, aile d'entrée sur la rue des Augustins et ancienne maison Foltz, dite du Limonadier) ; - l'ancienne maison Gretscher ; - l'ancien tribunal de commerce, actuel tribunal judiciaire site des Augustins ; - la cour d'assises ;

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.